

**NOGENT-LE-ROTROU / Au tribunal administratif**

## Maternité : la requête rejetée

**L**e tribunal administratif d'Orléans (Loiret) a donné raison au ministre de la Santé dans le dossier de la maternité de l'hôpital de Nogent-le-Rotrou. Il vient de rejeter la requête du Comité d'action pour la réouverture de la maternité et le maintien des services publics.

« Contrairement à ce que soutient l'association, la décision attaquée n'a pas été prise pour des motifs principalement financiers [...] mais pour des raisons de sécurité et parce que les conditions techniques de fonctionnement n'étaient plus respectées », a relevé le tribunal administratif. « Le détournement de pouvoir allégué par l'association requérante n'est pas établi. » Le tribunal administratif a ainsi suivi les conclusions du commissaire,

exposées lors de l'audience du 15 février.

Le Comité d'action, avec Franck-Olivier Besson à sa tête, avait contesté la fermeture de la maternité le 9 décembre 2003 par l'ARH (Agence régionale de l'hospitalisation), après six mois de suspension d'activité. Une fermeture ensuite confirmée le 10 juin 2004 par le ministre d'alors, Philippe Douste-Blazy, qui n'avait pas donné suite au recours gracieux formé auprès de lui.

### PLUS LOIN ?

En mai 2003, c'est consécutivement au décès d'un nourrisson - alors que le médecin obstétricien n'était pas là - que l'ARH avait diligenté une enquête. Laquelle avait mis en lumière des carences liées, notamment, à un

manque de personnels qualifiés. Que l'établissement n'a pu s'adjointre. « Le président du conseil d'administration de l'hôpital (NDLR : le maire de la ville) n'a pas fait le nécessaire » dans ce sens, avait plaidé Jacques Vaunois, l'avocat du Comité d'action, le 15 février.

Selon lui, « on a laissé pourrir la situation » et « la décision de fermer la maternité a relevé de considérations économiques et financières ».

Injoignables vendredi, Jacques Vaunois et Franck-Olivier Besson avait précédemment exprimé leur détermination : « Nous irons plus loin si le tribunal administratif ne nous suivait pas. Nous pousserons alors toutes les voies de droit. » ■